
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le jeudi 18 avril 2013 à 9 h**

**Centre récréatif Rivière-des-Prairies
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement

ABSENCES :

Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement par intérim et secrétaire d'arrondissement

CA13 30 04 0141

OUVERTURE - SÉANCE

À 9 h 10

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc
appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE la présente séance extraordinaire du 18 avril 2013 soit ouverte

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 04 0142

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet
appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 18 avril 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question ou commentaire de la part des citoyens n'a été posée.

CA13 30 04 0143

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - CONSULTANTS S.M INC.-SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET D'ENTRÉES DE SERVICE - PHASE 7 - FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION PRO-HON13-03

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 62 092,87 \$, taxes incluses, pour la surveillance des travaux de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial, d'une conduite d'aqueduc et d'entrées de service dans le cadre de la phase 7 du projet résidentiel « Faubourg Pointe-aux-Prairies », comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'octroyer un contrat de surveillance, pour ce faire, à la firme Les Consultants SM inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, par lequel la firme s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 62 092,87 \$, incluant toutes taxes, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro PRO-HON13-03 (6 soumissionnaires);

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement payée sur le dépôt du promoteur.

ADOPTÉ

20.01 1134642005

CA13 30 04 0144

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - CONTRAT - GROUPE ABS INC. - CONTRÔLE QUALITATIF DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL, D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC ET D'ENTRÉES DE SERVICE - PHASE 7 - FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION PRO-HON13-04

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 20 671,93 \$, taxes incluses, pour le contrôle qualitatif des travaux de construction de conduites d'égouts sanitaire et pluvial, d'une conduite d'aqueduc et d'entrées de service dans le cadre de la phase 7 du projet résidentiel « Faubourg Pointe-aux-Prairies », comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Le Groupe ABS inc., ayant obtenu le plus haut pointage final, par lequel s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 20 671,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de la soumission sur invitation déposée numéro PRO-HON13-04 (5 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement payée sur le dépôt du promoteur.

ADOPTÉ

20.02 1134642006

CA13 30 04 0145

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE MONTRÉAL (CRE-MONTRÉAL) - VERDISSEMENT DU QUARTIER INDUSTRIEL - CAMPAGNE « RÉVÉLEZ VOTRE NATURE 2012-2013 »

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE reporter cet item à une séance ultérieure du conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ

30.01 1124860026

30.02 V A C A N T

CA13 30 04 0146

PIIA - 1400, BOULEVARD SAINT-JEAN-BAPTISTE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 avril 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visés relativement à l'installation de deux (2) enseignes murales pour un commerce situé au 1400, boulevard Saint-Jean-Baptiste, sur le lot 1 093 085 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.01 1136088010

CA13 30 04 0147

PIIA - 11725, BOULEVARD RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 15 avril 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-

Trembles (RCA03-11009), des plans relatifs à l'apparence du bâtiment et à l'aménagement du terrain dans le cadre des travaux de transformation autorisés par la résolution sur le projet particulier numéro PP-81, pour la propriété commerciale, située au 11725, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le lot 1 510 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de La Pointe-aux-Prairies, le tout, tel qu'illustré sur le plan d'implantation proposé ci-joint soumis et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 mars 2013, de même que sur la perspective et les élévations soumises et estampillées par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises en date du 28 mars 2013.

Les matériaux et les couleurs utilisés sont les suivants :

Matériau	Élément architectural	Compagnie	Couleur / Modèle
Blocs de béton décoratif	Murs	Réutiliser les blocs de la façade du boul. RDP	Gris
Acier corruguée	Murs	Vic West	Gris anodisé clair
Aluminium	Cadres des portes et fenêtres (60 ^e Avenue)	Vitrierie J.L.	Gris anodisé clair
Acier galvanisé	Solins	Existants	À peindre gris anodisé clair
Acier	Escalier extérieur	Existant	À peindre gris anodisé clair
Aluminium isolé	Portes de garage	Garaga	Gris anodisé clair
Acier	Portes de secours	Existantes	Gris anodisé clair
Aluminium	Mur Rideau	Alumicor Inc	Gris anodisé clair
Verre	Mur Rideau	Multiver	Teinté bleu
Verre tympan	Mur Rideau	Multiver	Bleu Ford

Que sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.02 1133469008

CA13 30 04 0148

PIIA - 16101, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 71 de la section 9 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans relatifs à l'implantation, à l'apparence architecturale, à l'aménagement du terrain et à l'installation d'enseignes pour un projet de construction d'un bâtiment institutionnel prévu au 16101, rue Sherbrooke Est, dans le district de La Pointe-aux-Prairies;

L'implantation du bâtiment est présentée sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 15 mars 2013, minute 3056.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur le plan d'élévations et sur la perspective déposés et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 21 mars 2013.

L'aménagement du terrain est illustré sur le plan d'aménagement préparé par l'architecte de paysage, monsieur Jean-Jacques Binoux, en date du 15 mars 2013, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 21 mars 2013.

Les enseignes sont présentées sur le plan « ébénisterie » déposé et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 21 mars 2013.

ADOPTÉ

40.03 1130826004

CA13 30 04 0149

PIIA - 3635 à 3675, BOULEVARD TRICENTENAIRE

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 15 avril 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 13 du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA03-11009, tel qu'amendé), du plan relatif à l'aménagement du terrain pour un commerce situé au 3635 à 3675, boulevard du Tricentenaire, dans le district de Pointe-aux-Trembles, tel qu'illustré sur le plan d'aménagement paysager déposé et estampé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 11 avril 2013.

ADOPTÉ

40.04 1130826006

CA13 30 04 0150

CIRCULATION - STATIONNEMENT - REQUÊTE - INSTALLATION DE DOS D'ÂNE SUR LA 52^E AVENUE, ENTRE LES RUES NOTRE-DAME ET BELLERIVE

Malgré la recommandation défavorable du comité de circulation à sa réunion du 27 mars 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'approuver l'installation de dos d'âne sur la 52^e Avenue entre les rues Notre-Dame et Bellerive.

ADOPTÉ

40.05 1135888001

CA13 30 04 0151

DÉSIGNATION - DIRECTEUR D'ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES - DEMANDE DE FINANCEMENT - SECOND PLAN D'ACTION POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX RIVES ET AUX PLANS D'EAU - VOLET 2 DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL (CMM) - AUTORISATION - DÉPÔT - PROJET - ENGAGEMENT - ARRONDISSEMENT

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE désigner le Directeur d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, à titre de personne autorisée à agir au nom de l'arrondissement pour une demande de financement dans le cadre du Second plan d'action pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau - Volet 2 de la Communauté métropolitaine de Montréal;

D'autoriser le dépôt d'un projet;

D'engager l'arrondissement à défrayer sa part des coûts admissibles.

ADOPTÉ

51.01 1130443003

CA13 30 04 0152

LEVÉE - SÉANCE

À 9 h 20

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 mai 2013.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement